

## Conseil Municipal du 27 juillet 2020

Le 27 juillet 2020 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jocelyne FAISANDIER, Maire.

Secrétaires de séance : Stéphanie VACHER – Jean Paul LAURÈS

### Ordre du jour :

- Désignation des commissions,
- Délégation des délégués pour siéger au SIVOM, MARPA, CIAS du PAYS de LOUDES,
- Affectation du résultat Budget Primitif 2019,
- Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2020,
- Approbation du Budget Principal 2020,
- Affectation du résultat Budget Annexe ALLENTIN 2019,
- Approbation du Budget Annexe ALLENTIN 2020,
- Mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Subvention à l'OGEC,
- Subventions aux associations communales,
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vergezac,
- Affectation du résultat CCAS,
- Approbation du Budget Annexe CCAS
- Adhésion au contrat d'assurance statutaire Vivinter 2020
- Questions diverses

### **Commission communales : Délibération n° 12-07-2020**

Le renouvellement des conseillers municipaux entraîne également le renouvellement des membres des différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-après pour siéger au sein des différentes commissions communales présidées par le Maire.

- Vie associative, jeunesse et communication : CORTIAL Ludovic, VOLLE Nathalie, RAVEYRE Amélie, GUY Alexandra et ROCHETTE Patrice.
- Travaux - Bâtiments: DE VEYRAC Etienne, LAURÈS Jean Paul, FAVIER Alexandre, PERRET Anthony et MAGUIN Benoît.
- Agriculture et voirie : CORTIAL Ludovic, DE VEYRAC Etienne, FAVIER Alexandre, CHABANNES Gilles, AYME Stéphane, ROCHETTE Patrice et PERRET Anthony.
- Appel d'offres et adjudication : DE VEYRAC Etienne, MAGUIN Benoît, LAURÈS Jean Paul, FAVIER Alexandre et AYME Stéphane.
- Finances : DE VEYRAC Etienne, LAURÈS Jean Paul, ROUX André, VACHER Stéphanie et GUY Alexandra
- Responsables des cimetières : St Rémy : MAGUIN Benoît et ROCHETTE Patrice – Vergezac : ROUX André et CORTIAL Ludovic.
- Responsable de la salle des jeunes : CORTIAL Ludovic
- Responsables de salles : ROUX André, ROCHETTE Patrice et VOLLE Nathalie.
- Responsables du site : LAURES Jean Paul, FAVIER Alexandre et GUY Alexandra.
- Responsable des communiqués de presse : FAISANDIER Jocelyne.

Madame le Maire est membre de droit de chaque commission

### **Désignation des délégués au SIVOM, MARPA, CIAS du PAYS DE LOUDES**

Délibération n°18-07-2020

- Délégués SIVOM, CIAS, MARPA de Loudes: Jocelyne FAISANDIER – Nathalie VOLLE, André ROUX.

## **Affectation du résultat budget primitif 2019:**

Résultat de fonctionnement :

A – Résultat de l'exercice	140 092,94€
B – Résultats antérieurs reportés	149 097, 73€
C – Résultat à affecter (A+B)	289 190, 67€

Solde d'exécution de la section investissement

D – Solde d'exécution	- 120 347, 00€
E – Solde des restes à réaliser investis.	- 336 223, 96€

Besoin de financement F. = D + E 456 570, 96€

AFFECTATION = C. = G + H 289 190, 67€

Affectation en réserves R1068 en investissement : 289 190, 67€

Affectation adoptée à l'unanimité – Délibération prise

## **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :**

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité :

La reconduction, sans augmentation, des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.17%
- Taxe foncière (bâti) : 8.58%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.75%

## **Approbation du budget principal 2020 :**

Mme le Maire fait lecture en détail de chaque compte et ligne budgétaire.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité. Délibération prise

Le montant total du budget 2020 est de : 1 465 290, 43 €

Le budget de fonctionnement dépenses et recettes s'équilibre à : 329 478,21 €

Le budget d'investissement s'équilibre à : 1 135 812, 22 €

Etat de la dette : 0

Section de fonctionnement (329 478,21 €) – Fonctionnement reporté : 0

Détail des dépenses :

- Gestion courante	285 559, 00€
- Dépenses réelles de fonctionnent :	292 059, 00€
- Dépenses d'ordre de fonctionnement :	37 419, 21€

Détail des recettes :

- Recettes de gestion courant : 327 516, 81€
- Recettes réelles de fonctionnement : 329 478, 21€
- Recettes d'ordre de fonctionnement : 0

Section d'investissement (1 135 812, 22€) – Investissement voté : 647 853,26€ - Reste à réaliser : 367 611,96€ et

Résultat d'investissement reporté : 120 347,00€)

Détail des dépenses :

- Dépenses d'équipement : 958 160, 98€
- Dépenses financières : 57 304, 24€
- Op. pour le compte de tiers : 0

Détail des recettes :

- Recettes d'équipement : 779 027, 70€
- Recettes financières : 319 365, 31€
- Op. pour le compte de tiers : 0
- Recettes d'ordre d'investissement : 37 419, 21€

## **Affectation du résultat Budget annexe ALLENTIN 2019 :**

L'affectation du résultat de fonctionnement et solde d'exécution de la section d'investissement (0/ nul) est reporté en réserves R1068 en investissement.

Affectation adoptée à l'unanimité – Délibération prise

## **Approbation du Budget Annexe lotissement ALLENTIN 2020 :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe lotissement ALLENTIN, présenté comme suit :

Fonctionnement :

- Crédit de Fonctionnement voté au Budget : 36 000, 00€

Investissement :

- Crédits d'investissement voté au Budget : 36 000, 00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget lotissement 2020 – Délibération prise.

## **Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- DECIDE par conséquence de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet de la HAUTE-LOIRE, représentant de l'Etat, à cet effet,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité – Délibération prise.

## **Subvention à l'OGEC :** Délibération n° 26-07-2020

Participation versée à l'OGEC pour les frais de cantine scolaire pour l'école privée de Vergezac année 2020.

M. J-Paul LAURES, 1<sup>er</sup> adjoint expose au CM, qu'après examen et discussion, qu'il y a lieu de reconduite la participation versée à l'OGEC pour la cantine scolaire.

Le montant reste inchangé, il s'élève à 1,52€ par élève et par repas.

Mme le Maire ne prend pas part aux débats et au vote en raison de sa fonction au sein de l'OGEC.

Le Conseil Municipal FIXE la participation versée à l'OGEC à 1,52€ par repas et par élève et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant le recouvrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité – Délibération prise.

## **Subventions aux associations :**

Subventions aux associations Le conseil municipal vote les subventions aux associations :

Les subventions 2019 sont reconduites automatiquement. A savoir :

ACCA Vergezac :	100€	Donneurs de sang :	90
APPEL Ecole :	100	Anciens combattants :	80
Ronde des fours :	80	OGEC :	35 000

Mais le CM décide que pour l'année 2021, les associations devront effectuer une demande écrite. Un courrier aux Présidents va être adressé en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité – Délibération prise.

### **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vergezac :**

Le Conseil Municipal, après discussion fixe la participation financière à la somme de 802,06€ (alignement sur école publique de Bains – commune de référence).

Cette somme sera versée uniquement pour les élèves de la commune de Vergezac.

Mme le Maire, ne souhaite pas participer au vote en raison de ses fonctions au sein de l'OGEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité – Délibération prise.

### **Affectation du résultat CCAS :**

Le compte CCSA fait ressortir un résultat de fonctionnement de 1 980€73.

Ce résultat est affecté en report de fonctionnement R 002 pour ce même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité – Délibération prise.

### **Approbation du Budget Annexe CCSA :**

Il est demandé au conseil d'administration du CCAS de se prononcer sur le budget primitif comme suit :

Crédit de fonctionnement voté au budget :

- Dépenses : 1980,73€
- Recettes : 1980,73€

Total section fonctionnement :

- Recettes : 1980,73€
- Dépenses : 1980,73€

Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, APPROUVE le budget primitif du CCAS 2020.

### **Adhésion au contrat statutaire Vivinter 2020 :**

Mme le Maire expose que la commune a, par délibération du 21 mars 2016, demandé au Centre de gestion 43 de souscrire pour son compte un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant à couvrir les risques financiers statutaires supportés par les collectivités en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents.

Le centre de gestion avait lancé un appel à candidatures auprès des différentes assurances pour une mise en concurrence d'un « contrat groupe ».

La proposition faite par le centre de gestion est « Groupama Rhône-Alpes- Auvergne / Sciaci- St-Honoré, aux conditions ; Agents titulaires et stagiaires affiliés CNRACL : tous risques avec franchise 10 jours par arrêt maladie ordinaire : 5.95% et non affiliés ; même franchise et 1.08%.

La cotisation annuelle est de 0.2% indexée sur la masse salariale.

Le conseil est d'accord pour cette adhésion à l'unanimité – délibération prise.

### **Questions diverses :**

**Désignation des délégués au conseil d'administration de l'OGEC :** Délibération 17-07-2020

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les délégués au CA OGEC St Joseph : FAISANDIER Jocelyne – MAGUIN Benoît – PERRET Anthony.

**Désignation des membres du CCAS de Vergezac :** Délibération 15-07-2020

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité FIXE à 6 le nombre de sièges et DESIGNNE pour représenter le CCSA : Nathalie VOLLE (Vice-Présidente), André ROUX, Stéphanie VACHER, Amélie RAVEYRE, Jean Paul LAURÈS et Alexandra GUY.

**Nomination d'un conseiller en charge des questions de défense :** Délibération 14-07-2020

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité DESIGNNE LAURÈS Jean Paul

**Nomination d'un conseiller auprès d'ENEDIS :** Délibération 13-07-2020

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité DESIGNNE Etienne DE VEYRAC

Madame le Maire clôt les débats, et lève la séance à 23h05.

Mme le Maire : Jocelyne FAISANDIER -

P/O : J-Paul LAURES (Le rapporteur)